

COMPOSITION DE LA NOUVELLE ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE: CE QU'IL FAUT SAVOIR

L'agglomération du Cotentin

Suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe portant sur une Nouvelle Organisation Territoriale, de la République, l'agglomération du Cotentin a été créée le 1^{er} janvier 2017. Elle fait partie des 8 Etablissements Publics de Coopération Intercommunaux (EPCI) de la Manche.

La Communauté d'agglomération du Cotentin compte 185 000 habitants, elle est la 4^{ème} agglomération de Normandie après Rouen Métropole, Caen-la-Mer et la CA du Havre. Elle est composée des anciennes Communautés de Communes du Cœur du Cotentin, de la Région de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, de la Côte des Isles, des Pieux, de Douve et Divette, de La Saire, de Saint-Pierre-Eglise et du Val de Saire et des deux communes nouvelles, que sont Cherbourg-en-Cotentin et La Hague,

Les compétences de l'agglomération

La Communauté d'agglomération du Cotentin exerce au quotidien plusieurs compétences définies dans la loi NOTRe, afin de répondre au mieux aux différentes problématiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants et œuvrer en faveur de l'attractivité territoriale.

Dans le socle de ces compétences statutaires se trouvent notamment : le Développement Economique, la promotion du Tourisme, la Gestion des Déchets, l'aménagement du territoire ou encore la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Depuis 2017 de nouvelles compétences ont été reprises par l'agglomération comme l'Eau et l'Assainissement, la création et la gestion des Maisons de Services Au Public (MSAP), la Santé et l'Accès aux soins ou encore l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

La composition de la nouvelle Assemblée communautaire

Suite aux dernières élections municipales, les conseils municipaux des 129 communes composant l'agglomération du Cotentin ont désigné les élus qui les représenteront au sein de la nouvelle assemblée.

Le Conseil est ainsi composé de **192 élus titulaires** : 56 femmes et 136 hommes. Pour ce nouveau mandat, 71 élus font leur rentrée dans l'assemblée : 33 femmes et 38 hommes.

Le doyen de l'assemblée est Philippe LE PETIT, Maire de Videcosville (Val de Saire) : 79 ans.

Le benjamin de l'assemblée est Tony JOUANNEAULT, Maire de Saint-Maurice-en-Cotentin (Côte des Isles) : 21 ans

L'âge moyen de l'assemblée est de 58,25 ans.

Pour rappel, **124 suppléants** peuvent aussi être amenés à siéger en remplacement de leur conseiller titulaire (autant que de communes qui ne disposent que d'un seul siège).

La répartition de l'assemblée

Sur le précédent mandat, le nombre de Conseillers communautaires était de 221. La diminution du nombre d'élus siégeant dans les Conseils municipaux des communes nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin et la Hague ou la création de communes nouvelles sur le territoire (Bricquebec-en-Cotentin, Vicq-sur-Mer, Gonnevillle-Le Theil, Portbail-sur-Mer, Quettehou) depuis 2017 a, à par conséquent, réduit le nombre de sièges de l'Assemblée communautaire à 192 :

- Cherbourg-en-Cotentin: 52 conseillers (59 en 2017-2020) ;
- La Hague : 7 (19 en 2017-2020) ;
- Pôle de Proximité des Pieux : 16 conseillers ;
- Pôle de Proximité Coeur du Cotentin : 24 conseillers (27 en 2017-2020) ;

- Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Eglise : 14 conseillers (18 en 2017-2020) ;
- Pôle de Proximité de Douve et Divette : 9 conseillers ;
- Pôle de Proximité de la Côte des Isles : 14 conseillers (16 en 2017-2020) ;
- Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve: 16 conseillers ;
- Pôle de Proximité de Montebourg : 22 conseillers ;
- Pôle de Proximité du Val de Saire : 15 conseillers (16 en 2017-2020) ;
- Pôle de Proximité de la Saire : 3 conseillers.

Composition du Bureau et élections des Vice-Présidents

Après avoir élu son ou sa président(e), les élus vont devoir désigner les élus siégeant en Bureau communautaire. Pour rappel, ce dernier est l'instance de décision opérationnelle de l'agglomération. Ses élus gèrent les affaires courantes et préparent les orientations stratégiques à présenter en Conseil.

Si le/la Président(e) décide de conserver la Charte de gouvernance, la composition du Bureau sera fixée à 35 membres élus dont 1 Président ; 15 Vice-Présidents (nombre maximal permis par la Loi) et de 19 Conseillers communautaires dont 11 délégués au territoire.

Réunis en Commission de territoire en amont de ce Conseil (les 8/9 et 10 juillet), les nouveaux élus communautaires de chaque Pôle de Proximité ont désigné au scrutin uninominal à deux tours leur(s) candidat(s) pour constituer le Bureau. Les candidats ainsi désignés se soumettront cet après-midi au vote de l'Assemblée.

Ainsi, selon la Charte de Gouvernance, la composition du Bureau se ferait selon la répartition suivante :

- Pôle de Proximité de La Saire : 2 élus ;
- Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve : 2 élus ;
- Pôle de Proximité de Montebourg : 2 élus ;
- Pôle de Proximité de Douve et Divette : 2 élus ;
- Pôle de Proximité de la Côtes des Isles : 2 élus ;
- Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Eglise : 2 élus ;
- Pôle de Proximité du Val de Saire: 2 élus ;
- Pôle de Proximité de La Hague : 3 élus ;
- Pôle de Proximité de Les Pieux : 3 élus ;
- Pôle de Proximité de Coeur du Cotentin : 4 élus ;
- Cherbourg-en-Cotentin : 10 élus.

Prochaine échéance

A la suite de ce premier Conseil d'installation, l'assemblée communautaire sera appelée à se réunir d'ici la fin de l'été pour désigner notamment les élus qui siègeront dans les organismes extérieurs comme Manche Numérique, La Maison de l'Emploi et la Formation (MEF), etc.